



Syndicat de la juridiction
administrative

COMMUNIQUÉ

29 mars 2023

Le 15 mars 2023, le tribunal administratif de Bastia a été l'objet d'une intrusion et d'une occupation de plusieurs heures, dont l'objectif affiché était de contester le sens d'un jugement que venait rendre cette juridiction.

Les 23 et 28 mars 2023, le tribunal administratif de Nantes était attaqué et détérioré, délibérément ciblé à l'occasion des manifestations visant à protester contre l'adoption de la réforme du régime de retraite.

Le Syndicat de la juridiction administrative (SJA), syndicat majoritaire des magistrats administratifs, condamne sans réserve les agissements de ceux qui ont entendu viser ces lieux de justice.

Si la contestation politique ou le désaccord sur un jugement sont légitimes, il n'est pas admissible qu'ils prennent des formes violentes et pénalement répréhensibles.

Le SJA appelle à une réponse des autorités publiques qui soit à la hauteur de la gravité de cette remise en cause du fonctionnement normal de la justice.

Ces épisodes laissent les magistrats administratifs et les agents qui exercent leur mission de service public dans ces juridictions dans un état de sidération et d'inquiétude qui ne peut rester sans réponse.

Le SJA réitère publiquement son message de soutien à l'ensemble des membres des communautés de travail des tribunaux administratifs bastiais et nantais.

*Syndicat de la juridiction administrative
sja@juradm.fr*